



Communiqué de presse

04 décembre 2014

Signature des Accords de bonnes pratiques entre la CSD, la CDAF et le SNPRM : un grand pas en avant pour une meilleure compréhension du secteur

Le 21 novembre, en présence du Médiateur national, M. Patrice Renault-Sablionière, du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, les signataires des trois organisations ont officiellement et sous les projecteurs, conclu les Accords de bonnes pratiques, contractualisant et facilitant ainsi les relations entre acheteurs de France et professionnels du déménagement.

En effet, suite à une médiation collective de la Médiation des relations inter-entreprises, la CSD, le SNPRM et la CDAF ont décidé de conduire ensemble une démarche devant mener à cet Accord de bonnes pratiques et au-delà à une relation régulière et permanente sur les relations commerciales concernant le secteur du déménagement et de la relocation.

Ces Accords s'inscrivent dans le cadre des travaux menés par la Commission Economique de la CSD sur le thème de la définition des coûts de revient dans le déménagement et la constitution d'un Référentiel Métier.

La signature de ces Accords de bonnes pratiques est donc un grand pas en avant pour la Profession, qui pose les engagements réciproques pris par les acheteurs et prestataires aux fins de mise en place de relations transparentes et pérennes.

Contact presse

Varùna LUTKUS - 01 49 88 24 30

communication@csdemenagement.fr

A propos de la Chambre Syndicale du Déménagement

Créée en 1890, la Chambre Syndicale du Déménagement est l'organisation professionnelle en France représentative des métiers de la mobilité : le déménagement des particuliers et des collaborateurs, le déménagement international, la relocation, le transfert d'entreprises et de collectivités, le garde-meubles, le self stockage et l'archivage. Notre syndicat de défense des entreprises françaises de déménagement et activités connexes est l'organisation leader du secteur, reconnue par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux. Véritable porte-parole de la Profession se mobilisant pour défendre les intérêts de tous ses adhérents, elle représente 750 entreprises, soit les deux tiers du secteur. La CSD est par ailleurs membre de la FNTR, de la CGPME et de FEDEMAC (*féderation européenne des professionnels du déménagement*).

www.csdemenagement.fr, le site institutionnel de la CSD

www.demenager-pratique.com, le site de la CSD dédié au grand public